



## droit de parler avec un prévenu pour son épouse

Par **mali78**, le **01/12/2019** à **21:41**

je reviens vers vous pour vous demander quels sont les délais pour obtenir un droit de parler avec mon mari.

Il a été incarcéré le 18/10/2019, j'ai fait ma demande auprès du juge depuis le 21/10/2019 et jusqu'à ce jour nous sommes le 1er décembre et je n'ai pas obtenu de réponse comment doit-on s'y prendre et est-ce légal de prendre autant de temps, je crois que s'il y a un refus, le juge doit m'envoyer un courrier précisant les motifs de son refus.

Vous allez me dire que je dois le demander à son avocat, mais son avocat me dit que c'est à moi de me débrouiller pour le permis de visite et qu'il n'a pas le droit d'intervenir est-ce vrai ?  
Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **01/12/2019** à **22:30**

Bonjour

Pour compléter la réponse précédente de notre ami youris,

<http://www.avocats.paris>